

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES CENTRES MUSICAUX RURAUX  
POUR LES INTERVENTIONS MUSICALES DANS LES ÉCOLES (1.1)

**L'an deux mille vingt-trois, le 04 septembre à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **28 août 2023**

Date d'affichage de la convocation : **28 août 2023**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNING, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, CHARRE et Messieurs CADOUX, MOLINAS, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, DUVILLARD, VAN VAEREMBERG, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

**Pouvoirs :**

Mme GILLET donne pouvoir à M. DUNAND,  
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COURT,  
Mme ASSENARE donne pouvoir à M. CADOUX,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COSSARD,  
M. MAZET donne pouvoir à Mme GIET,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.  
Mme GARNIER-SIMON donne pouvoir à M. BOCQUET.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** la délibération en date du 7 mai 1979 autorisant Monsieur le maire à signer le protocole d'accord pour l'enseignement musical dans les écoles avec les Centres musicaux ruraux (CMR),

**VU** l'évolution du nombre d'heures/année d'interventions dans les écoles publiques de la ville de Gex depuis le 1er septembre 2023,

**VU** la demande des centres musicaux ruraux d'actualiser le nombre d'heures/année pour leurs interventions dans les écoles publiques de la ville de Gex,


**VU** l'avenant au protocole d'accord n°010173COMMU actualisant le nombre d'heures/année à 27h00 depuis le 1er septembre 2023,

**VU** la note de synthèse,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'avenant annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer l'avenant au protocole n°010173COMMU actualisant le nombre d'heures/année à 27h00 depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 07/09/2023  
Reçu en préfecture le 07/09/2023  
Publié le   
ID : 001-210101739-20230906-2023\_082\_DEL-DE

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 septembre 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 septembre 2023.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 06 septembre 2023.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**

